Image not found or type unknown

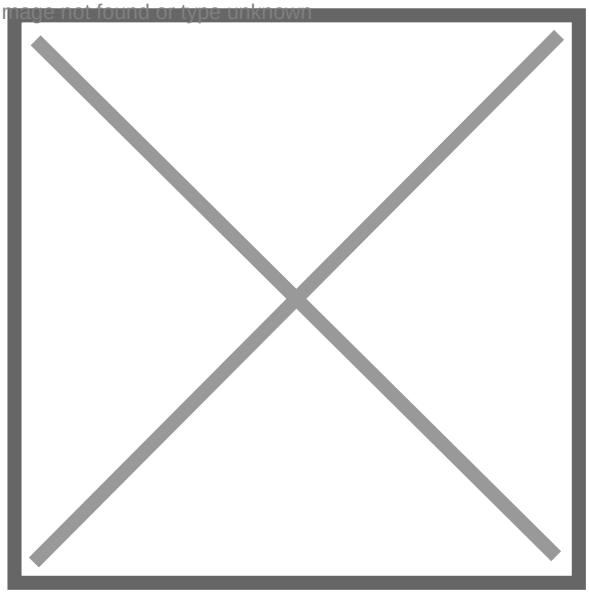

Comment engager une médiation ?

Par **catinou01**, le **21/07/2009** à **16:35**

Bonjour,
Je ne souhaite pas passer par le tribunal pour régler mon problème, j'ai entendu parler de médiateurs, comment passer par cette voie ?
J'ai eu une relation avec un homme, qui s'est révélé être un manipulateur pendant 10 ans, je l'ai enfin quitté en août 2008.
Il me doit de l'argent que je lui ai prêté, mais aussi de l'argent qu'il m'a, soit "volé" en émettant des chèques, immitant ma signature, faisant des retraits avec ma carte bancaire et ma carte de crédit cetelem, m'a fait signé 2 crédits : un à la consommation ; l'autre pour financer l'achat d'une voiture qu'il a revendue sans mon accord en immitant ma signature sur le certificat de cession et a empôché l'argent de la vente sans me le dire. J'ai été hospitalisé 2 mois l'année dernière pour dépression sévère et pulsions suicidaires et 3 mois cette année pour les mêmes raisons.
Il m'a signé une reconnaissance de dette qui concerne l'argent que je lui ai prêté et les "escroqueries" qu'il doit me rembourser avant fin 2010 (je sais pertinemment que matériellement il ne pourra pas honorer cette dette), mais rien pour les crédits.
S'il est d'accord pour un arrangement à l'amiable, que dois-je faire pour que mon affaire soit réglée par un médiateur ?

Par **Patricia**, le **21/07/2009** à **18:02**

Bonsoir,

Contactez ces organismes. L'un d'entre eux devrait pouvoir vous renseigner et vous donner

un rendez-vous.

- Service de Médiation Familiale
BOURG
04 74 22 79 17

- Antenne de Médiation Familiale (Maison de la Justice et du Droit)
BOURG
04 74 14 01 40

- Service CARIC
BOURG
04 74 32 11 60

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés